

Affaire 06-141024

Budget Principal de la Ville – demande d'admission en nonvaleur des créances éteintes – liste numéro 29509813 transmise par le Service de Gestion Comptable

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le <u>08 octobre 2024</u> et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **21**

Absents: 04

Procurations: 04

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : Emilie NALEM



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU QUATORZE OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le QUATORZE OCTOBRE à DIX-HUIT HEURE le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS: Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1 ère adjointe - Jean-Yves FAUSTIN 2 ème adjoint -Mylène MAHALATCHIMY 3ème adjointe - Joan DORO 4ème adjoint - Gina DALLEAU 5ème adjointe - Jean-Claude DAMOUR 6ème adjoint - Marie-Héliette THIBURCE 7ème adjointe - Sonia ALBUFFY conseillère municipale - Frédéric AZOR conseiller municipal – Érick BOYER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal - Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Mickaël PAYET conseiller municipal - Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal -Joëlle DELATRE conseillère municipale - Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S): Sophie ARZAL conseillère municipale — Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal — Yannick BOYER conseiller municipal — Sylvie LEGER conseillère municipale

PROCURATION(S): Micheline CLAIN conseillère municipale à Frédéric AZOR – Sabrina HOARAU conseillère municipale à Sabine IGOUFE – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Marie-Héliette THIBURCE – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à Gina DALLEAU

Affaire 06-141024

Budget Principal de la Ville – demande d'admission en non-valeur des créances éteintes – liste numéro 29509813 transmise par le Service de Gestion Comptable

Le Maire rappelle que les créances irrécouvrables des taxes et produits correspondent aux titres émis par la commune mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. L'irrécouvrabilité des créances peut-être soit temporaire dans le cas des créances admises en nonvaleur, soit définitive dans le cas des créances éteintes.

En date du 26 juillet dernier, le Service de Gestion Comptable de Saint-André a transmis une liste composée d'un seul titre, dans le cadre de la procédure d'admission en non-valeur de créances éteintes.

Le titre de recette dont la créance est éteinte est d'un montant de 6 692,13 €. L'extinction de la créance est due à une clôture pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire.

La liste est disposée en annexe au présent rapport.

Les crédits correspondants font l'objet d'une inscription à l'article 6542 (Créances éteintes).

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **7 abstentions** (Micheline CLAIN, Frédéric AZOR, Érick BOYER, Joseph Luçay CHEVALIER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER),

- **INVITE** les membres du Conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- APPROUVE l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables selon les états établis par le Service de Gestion Comptable,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20241014-DCM06-141024-DE Date de télétransmission : 16/10/2024 Date de réception préfecture : 16/10/2024

copie conforme,

Johnny PAYET

SGC SAINT ANDRE

885 RUE DE LA GARE

97440 SAINT ANDRE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité: 06600 - LA PLAINE DES PALMISTES

N° de la liste : 295091813

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ciaprès, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A SAINT ANDRE, le 26 juillet 2024 BENSAAD ALAIN

COMPTABLE PULIC

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	6 692,13 €	
Total	6 692,13 €	

A , le

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20241014-DCM06-141024-DE Date de télétransmission : 16/10/2024 Date de réception préfecture : 16/10/2024

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux <u>A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet</u>
2016	T-71604300013-1		EGB SIOU	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	EA1-redevances et vente d'eau	6542	6 692,13			
			Total pour EGB SIOU				6 692,13			
			TOTAL DE LA LISTE				6 692,13			

295091813